

**L'ÉTUDE SUR L'ÉTAT DES CONNAISSANCES, LES IMPACTS ET LES MESURES
D'ATTÉNUATION DE L'EXPLORATION ET L'EXPLOITATION DES GISEMENTS
D'URANIUM SUR LE TERRITOIRE QUÉBÉCOIS EST RENDUE PUBLIQUE**

Boucherville, QC, le 22 avril 2014 – Ressources Strateco inc. (« Strateco ») a pris connaissance de *l'Étude sur l'état des connaissances, les impacts et les mesures d'atténuation de l'exploration et de l'exploitation des gisements d'uranium sur le territoire québécois* (« Étude »), rendue publique le 16 avril 2014. Cette étude a été préparée à l'intention du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (« MDDEFP ») et du ministère des Ressources naturelles, en vue de la tenue du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (« BAPE ») concernant la filière uranifère québécoise, annoncée le 28 mars 2013 par l'ex-ministre du MDDEFP, Yves-François Blanchet.

L'Étude indique, entre autres, que les risques potentiels d'impact sur l'environnement et la santé, associés à l'exploitation de l'uranium, « peuvent être réduits par l'application de mécanismes de gestion environnementale ».

L'Étude rappelle également les conclusions de Santé Canada indiquant que les « effets potentiels sur la santé des populations exposées dans le cadre de l'exploitation de mines d'uranium ne diffèrent guère des effets découlant de l'exploitation d'autres types de mines » (Santé Canada, 2004).

De plus, l'Étude rappelle que la Commission canadienne de sûreté nucléaire (« CCSN ») n'accorde un permis que si toutes les exigences réglementaires sont satisfaites. Le promoteur doit « être compétent pour exercer les activités visées par la licence ou le permis » et « prendra, dans le cadre de ces activités, les mesures voulues pour préserver la santé et la sécurité des personnes, pour protéger l'environnement, pour maintenir la sécurité nationale et pour respecter les obligations internationales que le Canada a assumées ».

Rappelons, à cet égard, que Strateco a satisfait à toutes les exigences de la CCSN et a obtenu sa licence, le 16 octobre 2012, pour le programme d'exploration souterraine du projet Matoush.

Dans ses conclusions, l'Étude souligne que les « lois et règlements en place au Québec et au Canada visant les aspects environnementaux et de radioprotection sont reconnus comme exemplaires à l'échelle internationale et se basent sur des concepts scientifiques démontrés. Leur respect et leur application demeurent le meilleur outil pour réduire les impacts potentiels de l'exploration et de l'exploitation des ressources uranifères au Québec. »

L'Étude, réalisée par Diversification de l'exploration minérale au Québec (« DIVEX ») sous la responsabilité de professeurs de l'Université Laval et de l'UQAM, est disponible sur le site Web du BAPE à l'adresse suivante :

<http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/uranium-enjeux/documents/PR3.pdf>.

Ce communiqué de presse renferme certains "énoncés prospectifs" qui comprennent des éléments de risque et d'incertitude et nul ne peut garantir que ces énoncés prospectifs se révéleront exacts. Il s'ensuit que les résultats réels et les événements futurs pourraient différer considérablement de ceux anticipés par de tels énoncés. Ces risques et incertitudes sont décrits dans le formulaire du rapport annuel déposé auprès des commissions des valeurs mobilières de la Colombie-Britannique, de l'Alberta, de l'Ontario et du Québec.

Pour plus d'information, veuillez contacter :

RESSOURCES STRATECO INC.

Guy Hébert

Président et chef de la direction

ghebert@strateco.ca

Jean-Pierre Lachance

Vice-président exécutif et exploration

jplachance@strateco.ca

Tél. : 450.641.0775

1.866.774.7722

Fax : 450.641.1601

www.strateco.ca